

Lors du vote du compte financier unique		
Nombre de membres en exercice : 15	Votes: Absention : 3	
Nombre de membres présents : 12	M. LAURENT	Mme MESSAOUDI
Nombre de suffrages exprimés : 14	M. MUZELLE	
	Pour : 11	Contre : 0

Réf : 2025.02.02

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude PALAIS, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique (CFU) 2024 dressé conjointement par le comptable et l'ordonnateur 1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique (CFU) 2024, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	117 403,62 €	67 016,86 €
Totaux	117 403,62 €	67 016,86 €
Résultat de clôture	-50 386,76 €	

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	RECETTES OU EXCEDENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	
	131 384,15 €	
	38 587,21 €	119 755,32 €
	169 971,36 €	119 755,32 €
		-50 216,04 €

50 216,04 €

50 216,04 €

ENSEMBLE	RECETTES OU EXCEDENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	
		0,00 €
	287 374,98 €	186 772,18 €
	287 374,98 €	186 772,18 €
	-100 602,80 €	

2° Constate les identités de valeur avec les écritures du comptables relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de financier unique (CFU) 2024 dressé n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOFET D - POIRON JP - COLLON C - DENIS C. - CHAVEROT G - GIROUD M - PERRIER G - LANGE A - BISSAY D - LAURENT M - MUZELLE R

Excusés : Mme SERRAILLE J. pouvait donné à Mme COLLON C. et Mme MESSAOUDI M. pouvoir donné à M. LAURENT M.

Violay, le 27 février 2025

0,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
-50 386,76 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

COLLON Colette, Secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte financier et de l'affectation des résultats),
PALAIS Jean-Claude, 1er adjoint,



Date de la convocation 14.02.2025
Séance du 19.02.2025 à 20 heures

COMMUNE DE VIOLAY

Budget Assainissement-Délibération

Du 19 février 2025

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

2024

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS